

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [4]

Artikel: Neuchâtel

Autor: Humbert-Droz, Jenny

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Reflets de la 48^e Journée des Femmes vaudoises

La 48^e Journée des Femmes vaudoises s'est déroulée comme d'habitude à Lausanne. Son thème, « Enfants de chez nous, enfants d'ailleurs » s'inscrivait parfaitement dans la ligne de l'année 1979, sacrée année internationale de l'enfance. Cette journée, mise sur pied par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, présidé par Mme Jacqueline Vouga, a été préparée avec la collaboration des Mères chefs de famille et des Unions chrétiennes féminines. Tandis que le Conseiller d'Etat, M. Blanc, apportait le message du gouvernement cantonal et Mme Françoise Champoud, de l'Alliance de sociétés féminines suisses, le salut des quelque 300 000 femmes membres des nombreuses associations du pays, Mme Odette Masson, médecin au Service médico-pédagogique vaudois, et Sylviane Wehrli, avocate stagiaire à Lausanne, présentaient des exposés dont l'intérêt stimula la discussion avec les participantes.

Les statistiques nous apprennent, dit Mme Masson, qu'il existe environ 6000 mères chefs de famille dans le canton, plus nombreuses en milieu urbain. Les veuves, divorcées, mères célibataires, sont confrontées à de nombreux problèmes, matériels et moraux : travail à l'extérieur, manque de disponibilité pour répondre aux besoins affectifs, psychologiques et intellectuels des enfants dont elles ont la responsabilité, etc., etc. Pour la femme chef de famille, il conviendrait de reconsidérer les horaires de travail et le travail à temps partiel, des réfectoires devraient être prévus en plus grand nombre dans nos écoles, des possibilités de placement d'enfants en âge de préscolarité créées, car le multidéplacement du petit enfant est néfaste à son développement harmonieux. Et nombreux, trop nombreux sont les enfants de notre canton vivant avec un seul parent ! Dans l'ouest lausannois, ne recense-t-on pas 17 % des enfants de 4 à 15 ans vivant seuls avec leur mère (parfois leur père) ? Alors pensons à eux, à leur avenir qui est aussi le nôtre.

Quant à Sylviane Wehrli, elle aborda les différents aspects juridiques du divorce, tout en soulignant que de nombreux divorces pourraient être évités si les partenaires en crise n'attendaient pas de vivre des tensions nerveuses insupportables pour prendre des décisions sans appel.

La séparation provisoire paraît être un temps de réflexion salutaire, permettant d'heureux retours en arrière, de bénéfiques prises de conscience. Mais un divorce peut également être réussi, même s'il découle d'une nécessité. Il peut être une expérience de vie profitable pour toute une famille, à condition que les parents veillent par leur attitude à ne pas trop traumatiser les enfants nés de leur union (liquider les hargnes stériles, s'arranger de manière souple pour les droits de visite, réorganiser une vie permettant de retrouver une sécurité, etc.). Ne pas oublier non plus qu'il faut une cause valable pour divorcer et que l'enfant ne doit être en aucun cas un enjeu.

L'après-midi, Mme Francine Paschoud présenta l'œuvre de l'UNICEF à travers le monde et M. et Mme Calame, de « Pain pour le prochain, action de carême », un film sur le condition et la scolarisation des enfants de milieux ruraux en Haïti. M. K.

Une motion pour l'égalité

France-Line Matile, députée, vient de demander, par voie de motion, la modification des articles 37 ss et 50 LCP (Loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud) de manière à ce que les « droits des survivants d'un fonctionnaire homme ou femme soient les mêmes ». En effet, les fonctionnaires des 2 sexes paient les mêmes cotisations. L'égalité de traitement voudrait donc qu'ils aient droit aux mêmes prestations ; or, ce n'est pas le cas : la veuve d'un assuré touche une pension, alors que le veuf d'une assurée n'en touche pas (sauf cas tout à fait exceptionnel). Il y a là double discrimination : à l'égard des femmes fonctionnaires dont les cotisations paraissent avoir moins de valeur que celles de leurs collègues ; à l'égard des époux survivants de fonctionnaires femmes, qui sont moins bien traités que les veuves.

Une deuxième femme syndic dans le canton

On nous signale qu'à Thierrens, c'est une femme qui mène les affaires de la commune : Nadia Chevalley, à qui nous disons félicitations et vœux.

Ouverture du Centre Femmes étrangères/Femmes suisses

Ouvert depuis quelques semaines, inauguré le 7 mars, il se trouve **15, rue Beauséjour, 1003 Lausanne**, dans un local des « Mères-chefs de famille lausannoises ».

L'Association « Femmes étrangères/Femmes suisses » qui s'est créée à la suite des journées organisées par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, en janvier et septembre 1978, est présidée par Mme Judith Palagi.

Le Centre se veut un lieu ouvert, de rencontre et de contact, où femmes étrangères pourront s'adresser en toute liberté ; elles pourront exposer leurs problèmes à une compatriote. Une permanence pour les Italiennes est ouverte tous les **martis** de 14 à 18 heures pour les Espagnoles, les **jeudis** de 15 à 18 heures. Pour les étrangères qui parlent une autre langue : il suffit de téléphoner au Centre, 23 77 87, pour prendre un rendez-vous ; une compatriote sera trouvée pour le jour du rendez-vous.

Les **objectifs du Centre** : donner la parole aux femmes étrangères, leur permettre de mieux s'intégrer dans notre pays, les aider à résoudre leurs problèmes face à la vie scolaire de leurs enfants, face à la vie urbaine (une bonne partie d'entre elles viennent de la campagne), face à leur santé physique et psychique (beaucoup souffrent de maux psychosomatiques dus à leur isolement).

Le Centre reçoit avec reconnaissance des dons, au **CCP 10-6104**. On peut devenir « membre individuel » pour la modeste cotisation de Fr. 10.— ou « membre collectif » pour la cotisation de Fr. 35.—. **Simone Chapuis**

Neuchâtel

Au Centre de Liaison, ça bouge !

L'assemblée générale du Centre de Liaison a réuni une trentaine de personnes, membres individuels ou représentantes d'organisations affiliées. Elles ont été informées, par le rapport de la présidente, Mme Denyse Ramseyer, des activités variées du Centre durant l'année 1978. Bilan en tout point positif, bien que certains objectifs aient été mis en suspens, l'essentiel du temps et des préoccupations du Comité ayant été absorbés ces derniers mois par les préparatifs de la réception prochaine, à Neuchâtel, de l'assemblée générale de l'Alliance de sociétés féminines suisses et par la mise en marche de groupes pour l'étude du Projet de nouvelle Constitution, à partir d'un questionnaire élaboré par le Centre — en l'occurrence sa Commission juridique et économique nommée l'an dernier. Ces groupes, créés dans les diverses régions du canton, sont invités à répondre par écrit, jusqu'en avril, aux questions posées, pour laisser ainsi au comité du Centre le temps de rédiger, à l'intention des autorités et dans le délai imparti, un condensé des critiques, desiderata, suggestions, etc. des divers groupes.

Les effectifs du Centre en membres individuels sont restés stables. En revanche, il a enregistré la démission d'une organisation membre, les Amies de la Jeune Fille de Neuchâtel, qui s'est dissoute.

Sa collaboration avec les Vaudoises a amené le Centre à engager un dialogue avec des femmes étrangères qui a débouché sur une intéressante rencontre à Lausanne d'où est née une collaboration femmes étrangères/femmes suisses.

Un groupe de travail auquel ont participé deux membres du comité avait été désigné par le Conseil d'Etat pour élaborer un avant-projet de loi cantonale sur le recouvrement des pensions alimentaires, avant-projet qui est à l'origine de la présente loi cantonale adoptée par le Grand Conseil. Le nouveau droit fédéral de filiation permet ici une procédure simplifiée, notamment pour éviter les frais inhérents aux poursuites.

Le Centre a été consulté par le Conseil d'Etat au sujet de l'initiative pour l'égalité des droits hommes et femmes, à propos de l'horraire CFF et de l'abaissement du taux d'alcoolémie chez les automobilistes — domaines qui tous touchent aux aspects les plus divers de notre vie quotidienne.

Dans son rapport, la présidente a souligné les résultats satisfaisants des Groupes ORPER que nous avons déjà eu l'occasion de relater dans FEMMES SUISSES.

L'enquête lancée par questionnaire pour le dépistage du cancer du sein et du cancer de l'utérus a révélé la nécessité d'informer mieux les femmes sur les moyens de déceler ce mal avant qu'il ne soit trop tard. Le cours donné à la Maternité de Neuchâtel par une infirmière ne tient pas lieu de centre de dépistage. Il ne touche que les femmes qui y sont hospitalisées, à titre d'information et d'initiation à la discipline recommandée. Mme Anynia Ketterer, initiatrice de cette action, a rédigé un long

questionnaire envoyé par milliers d'exemplaires à des adresses privées, dont un bon nombre sont déjà rentrés.

Le succès des consultations juridiques données par Me Claudine Gabus a insufflé à l'Ordre des Avocats l'idée d'ouvrir une permanence juridique pour hommes et femmes. (Comme quoi l'initiative féminine peut être aussi profitable aux hommes !)

La situation financière du Centre est saine. L'exercice 1978 boucle avec un bénéfice de Fr. 800.—.

Après avoir adopté les rapports avec remerciements, l'assemblée a nommé par acclamations au comité Mme Duckert qui remplace une démissionnaire pour raison de santé, puis elle a entendu avec beaucoup d'intérêt l'exposé de Mme Josiane Petitpierre, paysanne diplômée, sur « la condition et la formation de la paysanne ».

La vie et le travail de la paysanne de chez nous se sont fondamentalement modifiés au cours des dernières décennies. Attachée principalement qu'elle était aux soins du petit bétail, aux travaux des cultures potagères, aux occupations ménagères souvent très absorbantes, la modernisation et le perfectionnement technique des appareils ménagers et agricoles l'ont en partie libérée de besognes souvent fastidieuses et ont fait d'elle la collaboratrice de son mari, le paysan, dans l'organisation et la gestion du domaine. Cette promotion — car c'en est une — a fait d'elle une agrotechnicienne qui ne peut assumer ses responsabilités que si elle y est dûment initiée. Assurer la conservation des produits de la terre et leur écoulement, le fonctionnement correct de l'exploitation, l'agencement des travaux au fil des saisons, la tenue de la comptabilité en même temps que conduire le tracteur et remplir ses devoirs ménagers et familiaux, ce sont autant de tâches qui incombent à la paysanne d'aujourd'hui.

L'Union des Paysannes neuchâteloises (UPN), association d'entraide et de soutien, est présente, par ses groupes, dans chaque district du canton. Financièrement elle vit de ses cotisations et du produit de ses soirées folkloriques fort goûtées de la population. Elle organise des cours de comptabilité ouverts aussi aux milieux non-paysans, veille au maintien des traditions rurales (recettes de cuisine, costumes folkloriques, etc.), dispose d'une page dans l'hebdomadaire TERRE ROMANDE.

Le titre de paysanne diplômée n'est octroyé que depuis quinze ans aux paysannes qui subissent les épreuves avec succès après une formation professionnelle de trois ans.

Chaque année une quinzaine environ de personnes se présentent aux examens finals. L'apprentissage est centré sur les cours d'écoles ménagères et la comptabilité. L'économie rurale est enseignée plus spécialement la troisième année, récemment instituée. Le diplôme équivalent à une maîtrise fédérale tout en n'étant pas reconnu comme tel. Des subventions ne sont accordées par le canton pour ces études, dont les frais d'écologie se montent à Fr. 600.— sans compter les nombreux frais annexes, que si le nombre de 15 à 20 élèves est assuré par année. Le titre de paysanne diplômée autorise la titulaire à enseigner le métier. Quant à l'Ecole cantonale d'agriculture, elle est aussi ouverte au sexe féminin, mais le diplôme qu'elle délivre est d'un tout autre ordre. Quelques paysannes sont en possession des deux diplômes.

Sans avoir passé sous silence les difficultés et le dur labeur des gens de la campagne, Mme Petitpierre a dégagé du tableau qu'elle a tracé un visage de paysanne souriante, inti-

mement liée au sol, aux bêtes, à la nature où s'étend son champ d'action infiniment enrichissant et bienfaisant, à condition qu'elle sache l'apprécier et y mette son cœur en même temps que son dévouement et sa volonté.

Jenny Humbert-Droz

Valais

« Lorsque l'enfant paraît... »

... Gabrielle se retire

Elle qui fut, rose au poing et sourire aux lèvres, la première en Valais à se porter en liste et enlever un siège. Elle qui fut notre oriflamme.

Mme Nanchen renonce à se porter candidate aux prochaines élections des Chambres fédérales (novembre 1979). Que sonne le glas !

Figure de proue du parti socialiste valaisan à qui elle a insufflé un nouvel élan.

Image-modèle de la parlementaire active, aux interventions solidement étayées et soutenues avec talent.

Et, sollicitée par la presse, la radio, la télévision, incisive et lucide, vibrant porte-parole.

Les causes que Gabrielle Nanchen a défendues, en toute connaissance, avec conviction et ténacité, ont été entendues.

C'était, chaque fois démontrée, l'éclatante preuve que la femme — si elle en a la volonté et prend les moyens de s'organiser en conséquence — peut participer à la vie publique et la marquer de son influence. Elle fut aussi notre alibi.

Durant deux périodes, la conseillère nationale socialiste a concilié charges familiales et engagement politique. Assumant pleinement son rôle de mère auprès de ses deux enfants et ses fonctions au service du parti et du Parlement.

Une troisième naissance a rompu le délicat équilibre. En pleine carrière, en plein essor, Gabrielle Nanchen décide de passer la main pour demeurer au chevet de son nouveau-né.

Plutôt que de gémir, pauvres orphelines abandonnées, secouons notre torpeur et prenons, en conscience, nos responsabilités.

Pierrette Micheloud

Grand Prix des Pharaons 1979

Nul n'est poète en son pays... et Pierrette Micheloud s'est exilée à Paris pour se vouer — comme une nonne entre en religion — à la poésie.

Et, de poème en recueil, s'exprime, angoissée et fervente, cette voix que les siens — son pays et ses pairs — ont bientôt reconnue. En 1965, le Prix Schiller et le Grand Prix Rhodanien de la Littérature couronnent « Valais de Cœur » ; « Tant qu'ira le Vent » reçoit, l'année suivante, le Prix Edgar Poe ; et « Tout un Jour, Toute une Nuit » (1978) les Prix Arcon de l'Académie Française et Robert Hennequin de la Société des Gens de Lettres.

A l'occasion de l'attribution, ce printemps, du Grand Prix des Pharaons, « La Voix des Poètes » consacre un numéro spécial à la poétesse valaisanne.

Henriette Grindat, photographe, a fixé l'interrogation de ces yeux clairs et pénétrants, ce regard qui vous scrute tout en poursuivant sa méditation intérieure. Et chacun, ami, poète ou critique, offre son image de la femme, son approche de l'œuvre.

Car Pierrette Micheloud ne se livre pas au premier lecteur venu. En solitaire elle poursuit sa « recherche du chemin de vivre ». Et son chant poétique, nourri des sèves de l'enfance, meurtri d'une béante blessure, écarte les ombres pour que percent les lueurs de l'aube et de l'espoir.

Dans ce nouvel « âge du fer » qui broie l'humain et le spirituel, femme elle crée la vie, et poète le verbe :

P Perdre tout pour gagner une étoile

I Inciter le jour à éclater

E Enfreindre la punition mortelle

R Résoudre l'absolu par le feu

R Remonter le fleuve à contreflot

E Elire déesse la clarté

T Torturer de lumière les masques

T Tendre un fil de chanvre sur l'abîme

E Etre vivante jusqu'à la pierre.

(Tant qu'ira le Vent)

Françoise Bruttin

Fribourg

Initiative pour une protection efficace de la maternité

Un comité de soutien est né à Fribourg

La protection de la maternité a préoccupé de tout temps les organisations féminines et groupements politiques. Ainsi en 1864, le canton de Glaris était le premier Etat européen à prescrire une interdiction de travailler avant et après la naissance. S'inspirant de cet exemple, chacun tenta d'imposer ses revendications sans toutefois y apporter de grands bouleversements.

En octobre dernier, on s'en souvient, une initiative populaire, « pour une protection efficace de la maternité » était lancée à Berne par diverses organisations féminines de gauche et d'extrême gauche. Un comité de soutien à cette initiative s'est créée à Fribourg. Il tenait dernièrement, une conférence de presse, au cours de laquelle, il présenta l'initiative et démontra comment il compte sensibiliser la population et l'associer à son action.

A caractère progressiste, cette initiative demande que soit instituée une assurance maternité obligatoire et générale garantissant la couverture intégrale des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers ; un congé parental de 9 mois au minimum, faisant suite au congé de maternité, avec une garantie du versement intégral du revenu familial. L'initiative demande aussi une protection étendue contre le licenciement pour toute la durée de la grossesse, du congé de maternité et du congé parental.

C'est l'OFRA, l'Organisation pour la cause de la femme qui décida de lancer une initiative populaire fédérale. Sur le plan fribourgeois, le comité de soutien a sollicité l'appui et la collaboration de diverses associations féminines, partis politiques, syndicats. Seuls le Parti socialiste, le Mouvement de libération des femmes, l'Organisation communiste suisse, le Groupe femmes, la Ligue marxiste révolutionnaire, la section fribourgeoise de la VPOD, ainsi que quelques personnes à titre individuel ont adhéré au comité. Le Mouvement populaire des familles, l'Association des droits de la femme de Fribourg et de Sarine-Campagne soutiennent également l'initiative. Quant au Cartel syndical cantonal et à la FCTA ils participent financièrement. Par sa campagne d'information, le comité fribourgeois entend aussi s'attaquer à des problèmes soulevés par la question de la mater-